



SECTION 4 : FORMATION D'UN CONSENSUS TECHNIQUE



SECTION 4 : FORMATION D'UN CONSENSUS TECHNIQUE

La formation d'un consensus technique a pour but de permettre à des **experts issus de différents secteurs** de présenter leurs contributions et se **mettre d'accord sur le plan technique**, et aux principales parties prenantes d'adhérer au processus.

L'étape de formation d'un consensus technique est importante pour deux raisons : en premier lieu, l'analyse de la sécurité alimentaire exige des connaissances spécialisées dans un large éventail de disciplines (nutrition, marchés, agriculture et beaucoup d'autres qui dépendent du contexte). Le processus de formation d'un consensus exige de réunir des experts de différentes disciplines et perspectives afin d'évaluer et d'analyser les preuves pour parvenir aux conclusions générales nécessaires à l'IPC. Deuxièmement, la réunion d'experts techniques représentant les principales parties prenantes dans le processus d'analyse garantit l'acceptation généralisée des résultats de l'analyse et l'action concertée.

L'IPC favorise le consensus technique moyennant la formation d'un Groupe de travail technique (GTT) composé de multiples parties prenantes et chargé de mener à bien l'analyse et de consulter les principaux décideurs dans le cadre du processus.

Création d'un Groupe de travail technique

Le GTT doit être hébergé par une institution existante, de manière à éviter la superposition des efforts et à renforcer ces institutions. Idéalement, la présidence du GTT devrait être assumée par un fonctionnaire technique du gouvernement national. Les membres du GTT doivent être spécialistes dans leur domaine respectif et avoir une solide connaissance de l'analyse de la sécurité alimentaire en général. Il est d'une importance primordiale que les participants effectuent l'analyse de façon objective, non biaisée et se soucient exclusivement de classer et décrire les situations de sécurité alimentaire de la façon la plus précise possible.

Les paramètres du GTT sont les suivants :

- des GTT peuvent être créés à l'échelon régional, national et/ou sous-national, en fonction des besoins et du contexte ;
- le GTT est composé d'experts techniques qui représentent les principales agences participantes et les secteurs pertinents ;
- la taille du GTT est très variable selon le contexte, mais il devrait normalement être composé de 5 à 20 membres ;
- idéalement, le GTT devrait être présidé par un fonctionnaire technique du gouvernement national ;
- les membres du GTT doivent s'engager à mener une analyse critique, non biaisée sur la base des protocoles IPC et de méthodes scientifiques ;
- les membres du GTT doivent posséder une solide capacité analytique et une connaissance approfondie de leurs domaines ; la plupart d'entre eux doivent avoir reçu une formation et posséder une expérience dans la réalisation d'analyses de sécurité alimentaire⁷ ;
- il convient de consulter les principaux décideurs avant la publication des résultats de façon à pouvoir introduire toute révision éventuelle fondée sur des preuves adéquates.

7 La FAO et le PAM offrent des cours d'apprentissage à distance en matière de sécurité alimentaire aux adresses suivantes. Voir : (1) <http://www.foodsec.org/dl/elcpages/food-security-courses.asp?pgLanguage=en&leftItemSelected=food-security-courses>, et (2) <http://odan.wfp.org/repository/index.asp>

Diagramme 3 : Matrice de composition du Groupe de travail technique

Président(e) et organisation d'accueil		Représentation, organisation, parties prenantes (L'objectif est d'inclure au moins un représentant des groupes cibles. Un seul individu peut couvrir plusieurs domaines d'expertise)				
		Gouvernement national (à tous les niveaux pertinents)	ONG nationales/ Société civile/ Secteur privé	ONG internationales	Nations Unies	Agences techniques (FEWSNET, universités, etc.)
Domaines d'expertise (inclure les plus pertinents)	Sécurité alimentaire					
	Moyens d'existence					
	Nutrition					
	Marchés					
	Agriculture					
	Climat					
	Santé					
	Eau/ assainissement					
	Genre					
	Statistiques					
	Autres...					

Quelques recommandations pour compléter la matrice de composition du GTT :

- a. Indiquer le nom et l'organisation des membres du GTT conformément à leur affiliation organisationnelle et leur domaine d'expertise.
- b. Plusieurs noms peuvent être indiqués dans une même cellule. Il n'est pas obligatoire de remplir toutes les cellules. Le nom d'un même membre peut être signalé à plusieurs reprises dans différents domaines d'expertise.
- c. Pour faciliter l'obtention d'un consensus technique sur l'IPC, il faut veiller à ce que chacune des organisations participantes pertinentes soit représentée par au moins une personne.
- d. Veiller à ce que chaque sphère sectorielle pertinente soit représentée (ajouter d'autres secteurs si besoin est).

Le président devra convoquer une réunion du GTT au moment où l'analyse IPC devra être réalisée. Ceci peut être déterminé dans le cadre de cycles analytiques réguliers/planifiés (par exemple, analyse saisonnière) ou de façon ponctuelle (par exemple, en cas de crise soudaine).

Consultation auprès des principaux décideurs

Les résultats préliminaires de l'IPC résultant du travail du GTT doivent être présentés et analysés lors d'une **réunion de consultation avec les principaux décideurs** de façon à permettre une discussion ouverte et à introduire, si nécessaire, des révisions étayées par des preuves adéquates. Dans le cadre de ce processus, cette étape de consultation a deux objectifs : (1) il s'agit d'un contrôle supplémentaire des résultats qui peuvent, si et chaque fois que nécessaire, faire l'objet de révisions ; et (2) il s'agit d'encourager l'appropriation des résultats et le consensus des principales parties prenantes avant de divulguer publiquement les résultats.